

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2021

Lieu : ferme Champignol à Surice, rue de la Brasserie, 20.
Heure : 20h00

1. ETAT DE LA REPRÉSENTATION DE L'A.G. – COMPTAGE ET VÉRIFICATION DU NOMBRE DE COOPÉRATEURS A et B – VÉRIFICATION DU QUORUM POUR LES PARTS A

° parts A : sur 59 coopérateurs A, 40 sont présents ou valablement représentés ; le quorum de moitié est largement atteint (68,97%).

° parts B : 8 coopérateurs sont présents ou valablement représentés

° au total, 48 coopérateurs sont donc présents ou représentés.

=> Voir Tableau des présences en **annexe 1**.

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL

Chaque année, conformément aux statuts de la coopérative, le Conseil d'Administration dresse un rapport spécial, appelé rapport social, dans le but de faire état de la manière dont la coopérative a poursuivi sa finalité sociale et réalisé ses objectifs.

En effet, CoopESEM, c'est avant tout un **projet social** qui a pour but de soutenir une agriculture familiale et durable ainsi que de proposer une alternative à la grande distribution.

Pour rappel, la finalité sociale est décrite à l'article 4 des statuts de la coopérative :

« *La coopérative a pour finalités sociales internes et externes : ...* »

7 points seront envisagés :

1. la dynamisation de la production agricole et artisanale, et d'activités artisanales de transformation des produits agricoles en opposition à l'agriculture industrielle dominée par l'agro-industrie et les enseignes de la grande distribution ;

☒ *Qu'en est-il en 2020 ?*

Les producteurs de la coopérative sont tous issus d'exploitations familiales. CoopESEM n'a jamais fait appel à des grossistes et a toujours privilégié les partenariats avec d'autres coopératives afin de se fournir en produits à forte demande et en pénurie chez les producteurs du territoire (pommes, poires, carottes). Cette coopération a été accrue en 2020 afin de faciliter la logistique et étoffer l'offre. En 2020, notre gamme de produits s'est nettement diversifiée.

En 2020, CoopESEM ouvre à Philippeville dans les locaux du CARP ! Merci spécial à Yves Tondus et Hervé Brouwaey pour leur travail en vue de cette ouverture.

Une analyse rapide auprès de 2 producteurs nous a permis de conclure que CoopESEM a participé à une augmentation de leur activité (observation sur base du chiffre d'affaires) de l'ordre de 4 à 10 %, via une meilleure fluidification du marché et une meilleure constance de débit. L'analyse mériterait d'être poursuivie de manière plus scientifique ! Affaire à suivre ?...

2. la création d'emplois économiquement viables dans ces secteurs d'activités ;

☒ *Qu'en est-il en 2020 ?*

Par son activité de vente en ligne, la coopérative tente, à son échelle, de soutenir la production locale et artisanale et ainsi faciliter la création d'emplois dans ce secteur. Le développement de la coopérative au cours de l'année 2020 a permis d'atteindre un seuil suffisant permettant d'engager un premier salarié : Catherine Massard nous a rejoints. Elle est encadrée par un comité de pilotage interne composée de 2 membres du CA : Yves Tondus et Alexandre Lebrun.

Dans le cadre du partenariat avec le Pôle des Services qui nous loue les locaux de Florennes, nous partageons avec ceux-ci l'emploi d'une travailleuse (Sabine) en A 60. Sa mission est de veiller à la propreté des locaux de Florennes et la mise en ordre des bacs de livraison.

En 2020, CoopESEM achète un camion pour ses distributions vers les points de dépôt... La nécessité de l'engagement d'un chauffeur-livreur devra être envisagée...

Merci spécial à Jean Bombled pour le suivi des dossiers administratifs.

3. le développement de systèmes de production agricole respectueux de l'environnement ;

☒ *Qu'en est-il en 2020 ?*

Le choix des producteurs et des produits disponibles via la coopérative fait l'objet d'une analyse par le conseil d'administration sur base de la charte rédigée à la création du projet. Les questions relatives à la qualité et au respect de l'environnement font l'objet d'une réflexion permanente. Le groupe de travail (GT) « produits-producteurs » travaille notamment sur un projet afin d'augmenter la transparence envers le client, au-delà des labels déjà existants. Ce GT a également mis au point une démarche et une enquête auxquelles chaque candidat producteur coopérateur doit souscrire afin d'améliorer l'objectivité des décisions dans le cadre de l'acceptation de nouveaux producteurs ou de nouveaux produits.

Merci spécial à Carole Scaillet, Yves Tondus et Alexandre Lebrun, membres de ce GT.

4. le recul de l'alimentation industrielle aseptisée et formatée et la diffusion d'une alimentation diversifiée, goûteuse, de qualité et accessible à tous ;

☒ *Qu'en est-il en 2020 ?*

De par la faible marge prise sur les ventes (20 %) et sur un fonctionnement basé essentiellement sur le bénévolat, la coopérative a pour objectif de soutenir les producteurs locaux tout en garantissant un prix le plus accessible possible. 2020 a été une année charnière qui a permis de consolider CoopESEM (GT logistique) via l'aménagement du dépôt de Florennes (par exemple avec le placement de nouvelles étagères).

La communication-information a été une priorité en 2020 et nous en mesurons les effets via Facebook, les newsletters de qualité, les rappels SMS. Meilleur suivi des plaintes ou des remarques des clients. Merci spécial à Richard Deraeve et à Catherine Massard. Merci aussi à Hervé Brouwaey, notre « communicateur et agenceur informatique ».

5. la transmission et le partage de savoirs et de savoir-faire agricoles, artisanaux, jardiniers, culinaires ;

☒ *Qu'en est-il en 2020 ?*

Nous continuons cette transmission et le partage de savoirs s'est notamment fait via la "Team Recette" qui a proposé des recettes réalisées avec des produits de la coopérative, mais la « situation Covid » nous a détournés de cet axe...

Néanmoins, CoopESEM a mis en évidence son projet et ses producteurs par sa participation à « ma quinzaine locale » (09 2020).

La coopérative a également contribué au travail de transmission en continuant à distribuer « Tchak ! La revue paysanne et citoyenne qui tranche ».

La coopérative a fait l'objet d'un reportage vidéo du « BFTF » (Fairtrade commerce équitable Belgium). Vous le trouvez sur notre site.

6. la promotion de l'économie sociale et solidaire ;

☒ *Qu'en est-il en 2020 ?*

La solidarité est au centre du projet : solidarité et écoute entre producteurs et consommateurs afin de faire évoluer les choses ensemble.

Participation au projet « Bocalerie - Légumerie » afin de créer des outils partagés pour les producteurs des coopératives namuroises. CoopESEM a pris des parts de coopérateur dans la « Fabrique des circuits courts de Suarlée ».

7. le développement de rapports sociaux plus conviviaux, plus solidaires.“

Cette finalité est au cœur même du projet et se retrouve à chaque niveau de l'organisation et de son fonctionnement.

☒ *Qu'en est-il en 2020 ?*

De par le bénévolat et les différents évènements festifs organisés (marchés, buffets), la coopérative tente de valoriser un système centré autour des rapports sociaux entre producteurs, bénévoles et acheteurs afin que les gens se connaissent, échangent et partagent. L'objectif étant de sortir d'un modèle vendeur-acheteur et de privilégier un modèle plus collaboratif. Évidemment 2020 a vu la Covid débarquer dans la vie de la coopérative... Réduisant les troupes, réduisant les contacts, augmentant le stress organisationnel et impactant bien entendu tout l'aspect festif que nous aurions bien voulu développer.

Nous voulons souligner la mise en place avec le partenariat avec FEDASIL avec qui nous avons signé une convention de bénévolat à Florennes : Ghislain, Raïsa, Alex et les autres nous aident utilement à l'assemblage ou accompagnent le camion dans sa distribution.

3. MOT D'INTRODUCTION D'UN CO-PRÉSIDENT (Patrick)

Après le rétro-acte en 2020, place à l'avenir de notre coopérative.

Quels changements devront être anticipés pour que CoopESEM continue sur sa lancée ?
Comment envisager l'avenir pour que celui-ci soit serein et productif ?

☒Voilà les deux questions intimement liées auxquelles chacun de nous doit réfléchir et agir !

- Le développement de CoopESEM doit se faire en respectant sa charte fondatrice mais aussi en osant prendre des paris. La période d'essai de 4 ans terminée, il faut, selon moi, redéfinir une stratégie commerciale en répondant à ces questions :
 - Quels sont les nouveaux points de distributions à envisager ?
 - Quelles sont les ressources humaines qu'il faut trouver : bénévoles, engagement complémentaire d'un employé ?
 - A terme, est-il raisonnable d'envisager l'installation d'un premier magasin ? Où ?
- La coopérative est fondée sur la collaboration bénévoles-producteurs. Ces derniers ont été sollicités pour améliorer leur collaboration. L'augmentation des produits commercialisés mais aussi le nombre de commandes, tout cela nous oblige à chercher de l'aide... l'aide des producteurs dont :
 - certains trient leurs produits en fonction des points de dépôt,
 - certains placent les n° des clients,
 - certains viennent nous aider à assembler,
 - certains assemblent directement.

Mais d'autres ne se soucient pas du « comment les bénévoles se débrouillent-ils ? »

Il est certain que sans cette aide, nous n'y arriverions pas. Je lance un appel insistant pour que chaque producteur trouve le meilleur moyen de nous aider. C'est désormais indispensable et obligatoire pour tous les producteurs ! Vous l'avez compris, il nous faut pour chaque producteur trouver, ensemble, la meilleure façon de s'organiser. Et ainsi garantir la pérennité de CoopESEM et de nos collaborations. Je lance cet appel pressant pour qu'il soit suivi d'actions concrètes.

CoopESEM reste une aventure formidable et je remercie tous ceux, bénévoles ou producteurs, de nous faire confiance.

Merci spécial à notre secrétaire, Gisèle Guffens, notre co-président, Alexandre Lebrun, notre trésorier, Jean Bombled, nos deux employés, Catherine Massard et Louis Demoulin (qui ne sera engagé qu'en 2021).

Merci spécial à tous les bénévoles du jeudi et du vendredi qu'ils soient de Florennes, de Gerpennes, de Thy ou de Philippeville.

Merci au CA qui se réunit environ une fois par mois et discute pour trouver le meilleur équilibre à adopter dans des situations complexes et parfois inconnues de lui.

Cette aventure est une réponse crédible aux enjeux de société. Faire partie de ce projet, ce n'est pas une mode passagère, c'est mettre la main à une autre conception de notre environnement. Respecter les hommes et respecter la nature qui nous nourrit.

4. APPROBATION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE AG

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité, sans question ni remarque.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION - 2020

=> Voir Schéma et graphiques à l'**annexe 2**.

1. Le nombre de clients est en croissance constante, avec un surcroît d'adhésions à chaque création de dépôt et lors de la première crise Covid en mars 2020.

2. Avec le développement du nombre de paniers/commandes, mais aussi avec l'élargissement de la gamme de produits proposés, le nombre de producteurs a aussi augmenté en 2020 et continue à augmenter en 2021

3. L'historique des ventes hebdomadaires sur l'année 2020 montre une nette tendance de progression sur l'ensemble de l'année. D'abord, la forte progression liée à l'ouverture de Philippeville, mais surtout la première vague Covid. Après un tassement temporaire, la progression a ensuite repris : la diversification des produits et le service rendu ont permis de fidéliser la clientèle.

4 et 5. La comparaison des années en nombre de commandes, mais aussi en chiffre de ventes démontre la forte progression de CoopESEM depuis ses débuts.

6. Le « partage du gâteau » : les ventes des diverses familles de produits telles que constituées sur l'e-shop confirme le maintien de la part très importante des légumes, produits laitiers, viandes, fruits, mais aussi la diversification de l'offre, qui permet de donner envie aux clients de venir commander d'autres choses en plus que leurs besoins traditionnels.

7. Les achats à Paysans-Artisans sont de l'ordre de 8.8 % pour 2020 et se répartissent principalement en légumes et fruits. Ils se justifient pour répondre à une demande parfois difficile d'offrir localement à certaines périodes de l'année, voire de marchandises non cultivées dans la région / sous nos climats (ex : citrons, avocats, oranges, carottes). Aussi, pour certains produits en petite quantités peu attractives pour des producteurs, ou produits dont on teste l'attrait clientèle.

8. Le premier semestre 2021 confirme la progression des ventes et le dépassement des prévisions budgétaires établies fin 2020.

6. COMPTES ANNUELS

– A – ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2020

° Il n'y a pas eu, en 2020, de campagne pour rechercher de nouveaux apports pour le capital.

° Au 1er janvier 2020, le capital s'élevait à ONZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (11.750) ; pendant l'année, il y a eu souscription et paiement à concurrence de TROIS MILLE EUROS (3.000), et des remboursements pour TROIS CENTS EUROS (300) (2 parts A à 150 euros), portant ainsi, à fin 2020, le capital à la somme de QUATORZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (14.450). Ce capital a été souscrit par 103 coopérateurs différents : 57 pour des parts de catégorie « A », et 46 pour des parts de catégorie « B ».

- B - COMPTES ANNUELS ET BILAN 2020

° BILAN

+ Le total de notre bilan a plus que doublé ; à fin 2019, il était de 42.271 euros, et il passe à fin 2020 à plus de 94.000 euros ;

+ A l'actif :

- 1) Les participations dans d'autres coopératives (3) sont inchangées, soit 1.500 euros ; nous avons donné notre accord sur une augmentation de participation dans les coopératives « bocalerie » et « légumerie » de la Fabrique circuit court, mais ça ne s'est pas encore concrétisé...
- 2) En terme d'installations, matériel, véhicule.., non amortis, nous avons pour la première fois un véritable actif, puisque nous passons de 740 euros quasi-symboliques fin 2019, à plus de 18.000 euros à fin 2020 : cette augmentation importante est évidemment due à l'achat de notre camion Nissan d'occasion, de rayonnages, comptoir et frigo également d'occasion, à l'équipement technique nouveau d'une chambre froide de 32m³, et à du matériel nouveau comme les rolls-conteneurs, un PC et un smartphone ; tout ce matériel est repris dans un tableau des amortissements, consultable par tous les coopérateurs ;
- 3) La valeur du petit stock de marchandises a plus que doublé, passant d'environ 1.200 euros fin 2019, à plus de 2.500 euros à fin 2020 ;
- 4) Quant aux valeurs disponibles, soit le montant de notre compte ING ainsi que les différentes caisses de numéraire, le total est aussi plus que doublé, passant d'environ 27.000 euros fin 2019, à près de 55.000 euros fin 2020.

+ Au passif :

- 1) Comme indiqué au point précédent, le capital à fin 2020 est de 14.450 euros, répartis en 8.500 euros de parts A et 5.950 euros de parts B ;
- 2) En terme de capitaux propres, outre le capital, nous avons aussi, grâce à l'énorme progression de notre chiffre d'affaires en 2020, gonflé nos réserves (code 133400), qui passent d'environ 17.000 euros fin 2019 à plus de 45.000 euros à fin 2020 ;
- 3) Au code 450000, « impôts belges sur le résultat », poste 450/3, notre comptable a porté un montant de 11.104,48 euros ; ce montant représente le total de : a) 4.029,33 euros d'impôts sur le résultat de 2019, dus à fin 2020, mais qui n'ont été payés que le 9 janvier 2021 b) 7.075,15 euros sur le résultat de 2020. A ce sujet, le statut fiscal de notre coopérative pourrait évoluer vers un statut plus avantageux : la taxation à l'impôt des personnes morales (IPM), au lieu de la taxation à l'impôt des sociétés (ISoc), nous l'évoquerons ci-après.
- 4) Les comptes de régularisation, code 492000, se montent à environ 22.500 euros ; il s'agit de montants dus à fin 2020, qui ne sont payés qu'en 2021.

° COMPTE DE RESULTATS 2020

Éléments à mettre plus particulièrement en exergue :

+ Evolution du chiffre d'affaires

Le C.A. annuel, qui était d'environ 164.000 euros en 2019, bondit à près de 385.000 euros en 2020, l'essentiel (369.000 euros) étant constitué par les ventes de marchandises à 6 % de taux de TVA.

+ Au poste 749000, produits divers, figure un montant de 3.671 euros ; il s'agit du subside régional, touché via la Commune de Gerpennes pour le projet « commune en transition ».

+ Pour 2020, pour la première fois, nous avons souhaité introduire en dépenses les menus frais exposés par exemple pour les boissons offertes à nos valeureux bénévoles, et autres dépenses du même genre ; le comptable les a introduits, pour 2.697,58 euros, au poste 612700 « frais de cantine » ;

+ Nous avons aussi, pour la première fois, la comptabilisation (sous divers postes) de frais de personnel suite à l'engagement de Catherine Massard au 15/09/2020, ainsi qu'un montant de 120 euros au poste 617000 « personnel intérimaire » qui est en réalité la quote-part payée par la coopérative pour la collaboration d'un « article 60 » du CPAS de Mettet partagé avec le « Pôle des services ».

+ Quant au bénéfice de l'exercice, il a aussi plus que doublé, passant d'environ 16.000 euros en 2019, à plus de 35.000 euros en 2020, montants bruts avant taxation du résultat ; comme indiqué ci-avant, la taxation à l'Isoc serait de plus de 7.000 euros, soit un bénéfice net de plus de 28.000 euros pour l'exercice 2020, bénéfice qui serait affecté, comme les précédents, au fonds de réserve

Taxation : notre nouvelle comptable, Mme Calomme, qui reprend le cabinet comptable et fiscal de Mr D. Romain, propose d'introduire auprès du SPF Finances une demande pour passer de la

taxation « ISoc » à la taxation plus avantageuse « IPM », demande qui pourrait éventuellement encore concerner l'exercice 2020 ; cette demande serait basée sur notre statut de coopérative à finalité sociale, le fait que nous ne distribuons pas de dividende et que le mandat des administrateurs est gratuit, ainsi que sur le fait que les bénéfices sont mis en réserves pour les prochains investissements et pour couvrir de futurs frais de personnel.

Demandes du C.A. à l'A.G. :

- 1) D'approuver les comptes annuels et le bilan 2020, tels qu'exposés aux coopérateurs ;
- 2) D'approuver l'affectation du bénéfice 2020 et des bénéfices précédents, au fonds de réserve ;
- 3) D'autoriser l'introduction d'une demande au SPF Finances en vue du passage de la taxation à l'ISoc vers la taxation à l'IPM.

Ces trois points, soumis au vote, ont été approuvés à l'unanimité.

Question : Quel serait l'impact du changement de taxation proposé par la nouvelle comptable ?

Aucun, c'est le choix « normal » de la voie la moins imposée.

S'il y avait un jour déménagement dans des locaux dont nous serions propriétaires, il y aurait peut-être à nouveau changement de taxation, mais sans effet rétroactif.

Une diminution des impôts payés serait évidemment bienvenue, mais une réflexion devra être menée quant à l'utilisation des réserves accumulées. Légalement, le capital minimum à conserver est de 6500 €, mais il serait logique de conserver au moins de quoi rembourser chaque coopérateur en cas de dissolution de la coopérative.

– C – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Pauline Laureys et Michael Horevoets)

Voir **annexe 3**

7 – DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS

=> Décharge à l'unanimité

8 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : AUCUN MANDAT NE PREND FIN CETTE ANNÉE

° Les coopérateurs sont :

(en cours de premier mandat) :

- EVERAERTS Farid (producteur)
- GILLIEAUX Vincent
- GUFFENS Gisèle
- SCAILLET Carole
- TONDUS Michel

(en cours de deuxième mandat) :

- BAUTHIER Patrick
- BOMBLED Jean
- DE RAEVE Richard
- ETIENNE Marie (producteur)
- LEBRUN Alexandre (producteur)
- THUNUS Nathalie (producteur)
- TONDUS Yves

Quorum au sein du conseil d'administration : il y a 12 administrateurs dans le C.A. (hors poste du GAL ESEM avec voix consultative, représenté par DERMIENCE Ferdi): 4 producteurs et 8 consommateurs ; le quorum de un tiers minimum pour chaque catégorie est respecté.

Patrick BAUTHIER fait part de sa démission en tant que co-président, même s'il reste administrateur. Michel TONDUS s'est proposé pour le remplacer et a été élu à l'unanimité pendant le CA du 8 juin 2021.

Michaël HOREVOETS est reconduit au poste de commissaire aux comptes.

Pauline LAUREYS fait part de sa démission en tant que commissaire aux comptes.

9 – BUDGET 2021, ÉVOLUTION DU CAPITAL, SITUATION FINANCIÈRE À MI-JUIN 2021

° Etablissement d'un budget pour l'exercice 2021

+ Pour 2020, nous avons élaboré succinctement fin 2019 un budget que nous pensions raisonnable ; ce budget n'a pas du tout « tenu la route », heureusement : en bien ! A partir de mars 2020, avec l'ouverture de Philippeville, l'arrivée de nouveaux producteurs et de nouveaux produits, mais aussi le fort impact de la crise Covid, tous les chiffres ont explosé et rendu caduques nos prévisions !

+ Pour 2021, nous avons renouvelé l'exercice de confection de budget raisonnable, avec trois hypothèses différentes, vu les incertitudes sur notre évolution ; après 5 mois, nous pouvons considérer que la troisième hypothèse retenue, qui était la plus optimiste des trois, pourrait le plus se rapprocher de la réalité de tout l'exercice 2021, tout en sachant que certains éléments maintenant connus n'ont pas été pris en compte car non connus lors de la confection du budget :

- a) Ouverture d'un nouveau point de distribution à Couvin (et Matagne plus tard...)
- b) Une semaine de fermeture en moins en juillet (1 semaine de fermeture au lieu de 2)
- c) Engagement d'un second employé temps partiel/mi-temps

Prévu en recettes : 485.000 euros ; prévu en dépenses : 466.560 euros ; bénéfice escompté : 18.440 euros.

° Evolution du capital en 2021

+ Cette année, le capital de la coopérative évolue lentement, mais passe néanmoins la barre des 15.000 euros. Dans les prochaines semaines, on peut espérer que les producteurs n'ayant pas encore adhéré à la coopérative régulariseront leur situation, et qu'en conséquence, le capital souscrit fera un bond en avant.

+ A court terme, pour les besoins de CoopESEM, le capital actuel est tout à fait suffisant ; il n'en serait certainement pas de même si la coopérative était amenée à devoir supporter de gros investissements, par exemple pour de nouvelles installations, la rénovation des installations existantes, ou la création de l'un ou l'autre magasin de proximité.

+ A moyen ou long terme, une augmentation importante du capital sera donc vraisemblablement indispensable ; le Conseil d'administration, ainsi que les producteurs ayant un intérêt direct à l'amélioration de l'outil et à l'augmentation de l'activité, auront à se pencher sur la question...

° Situation financière à mi-juin

+ Nos avoirs fluctuent de semaine en semaine, au gré de la réception des factures ; à mi-juin 2021, c'est d'un montant d'environ 65.000 euros dont nous disposons (essentiellement ING, + numéraire).

+ Fin 2020, ces valeurs étaient d'environ 55.000 euros.
Progression donc d'environ 20 % en un semestre.

10. QUESTIONS – RÉPONSES

Remarque d'un producteur : les producteurs n'ont pas reçu de mail récapitulatif toutes les actions qu'ils pourraient mettre en place pour aider.

Réponse : la réunion prévue en octobre n'a pu avoir lieu, mais le CA a cherché des solutions et fait des essais avec certains producteurs (numéroter les commandes, trier par point de dépôt). Ces essais se sont montrés concluants et proportionnels au chiffre d'affaires des producteurs, ils peuvent donc être partagés. Il faudra de toute façon se concerter pour trouver la meilleure solution pour chacun, en fonction du type de produit etc. Une réunion aura lieu sans doute vers septembre-octobre. Le tri par point de dépôt aide déjà énormément.

11. MOT DE CLÔTURE DU CO-PRÉSIDENT

Alexandre LEBRUN clôture l'AG 2021 et donne quelques informations sur l'actualité 2021 :

- le remplacement des bacs bleus par les bacs verts ;
- le nouvel e-shop ;
- le passage de Catherine MASSARD de 3/5^e à 4/5^e ;
- l'engagement de Louis DEMOULIN comme coordinateur logistique ;
- la recherche d'un nouvel article 60 pour les tâches de nettoyage et mise en ordre des locaux ;
- le collectif 5C et Tchak ! : appel à soutien, via la prise d'un abonnement par exemple.